

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Donzy
séance du 20/03/2012

Date de la convocation
13/03/2012

Date d'affichage
14/03/2012

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Présents : 16
Votants : 19

Réf : 2012-022

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an 2012 et le 20 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de JACOB Jean-Paul, Maire

Présents : M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : BAILLAIS Marie-José, LURIER Marie-France, VALLET Armelle, VAVON Marie-Paule, MM : BANTEAUX Lionel, BARJOT Jean-Maurice, BELAUD Dominique, BLANCHARD Roger, BORDET Bernard, BOULET François, BRUN Michel, KLEINPETER Jean-Pierre, MONNOT Dominique, PICARD Rémi, RICARD Patrice.

Absents ayant donné procuration: M. LANLARD André à M. JACOB Jean-Paul, Mme CHANTIER Geneviève à M. BRUN Michel, M. ALESINA Louis à Mme LURIER Marie-France.

Secrétaire de séance: M. MONNOT Dominique.

Objet de la délibération : Piscine / Camping saison 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de fixer, à compter de la saison 2012, les tarifs d'entrée à la Piscine et au Camping Municipal comme suit:

PISCINE:

- personne: 2 € à partir de 6 ans
- carnet de 10 entrées: 15 €

CAMPING:

- caravane (2 personnes): 10 € + 2 € par personne supplémentaire
- tente de moins de 3 m2: 7 €
- tente de plus de 3 m2 (2 personnes): 10 € + 2 € par personne supplémentaire
- 3 tentes: 15 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous
Préfecture de Cosne Cours
sur Loire
le : 27 MARS 2012

et publication ou notification
du : 27 MARS 2012

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En mairie, le 23 MARS 2012
Le Maire



SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

REÇU LE 27 MARS 2012



Application de l'article 2
de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée